

Décision

Générale

colonial

Décision n° 178-156-1909 Mutation.

n° 178-156-1909

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 octobre 1909

Numéro JO

n° 156 du 01/11/1909

Date du numéro

1 novembre 1909

TEXTE INTÉGRAL

M. Frangeul, Commis Principal de 5e classe des Douanes, remplira, pendant l'absence de M. Senelle, les fonctions intérimaires de Chef du Service des Douanes et Contributions et de Receveur de l'Enregistrement à la Côte Française des Somalis.